

Matane, le 29 mai 2003

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane

Monsieur le Président,

Je suis Jean-Marc Rioux, retraité et citoyen de la ville de Matane. C'est avec intérêt que j'ai assisté aux audiences publiques du B.A.PE qui ont eu lieu les 20 et 21 mai dernier à Matane. Beaucoup de gens de la région y ont participé et en majorité des résidents de la ville qui doit accueillir ce projet de dépotoir. Parmi le grand nombre de questions qui furent posé au promoteur du projet et aux représentants des différents ministères impliqués dans son élaboration, certaines des réponses me sont apparues satisfaisante mais plusieurs autres ont laissé un doute de la valeur réelle de l'évaluation des impacts des activités reliées à ce projet d'envergure.

À prime abord, la présence actuelle dans l'atmosphère immédiat de la ville de Matane des odeurs désagréables générés par le site de traitement des boues de fosses septiques de la compagnie Sani-Manic, le LES de Matane, le site de dépôt de la compagnie Smurfit-Stone, les étangs de l'usine de traitement des eaux usées de la ville de Matane, l'usine de Fruits de Mer de l'Est du Québec et la Papetière Tembec ne permet pas à la population de Matane de prendre le risque relativement élevé d'une augmentation du volume et de l'intensité de ce type d'odeurs. Plusieurs autres sujets de préoccupation quant à leurs impacts ont contribué aux discussions lors des audiences. De la contamination de la nappe phréatique et des eaux de surface par le lixiviat à l'attraction et prolifération d'oiseaux, de vermines et d'insectes en passant par l'augmentation des risques d'accidents routiers, tous ces sujets ont suscité des inquiétudes bien ressenties de la part de la population. Il me faut mentionner un point très important qui a suscité de nombreuses questions et obtenu des réponses insuffisantes à mon avis, il s'agit des coûts de la réalisation et de l'exploitation du LES qui semblent naviguer en plein brouillard.

Venons-en maintenant à l'impact sur l'augmentation du compte de taxes municipales par logement à la ville de Matane suite à l'étude comparative de deux projets différents de site d'enfouissement pour la Régie intermunicipale en 2000. Le coût différentiel entre un projet regroupant les 4 Mrc de la région et d'un autre qui se limitait au simple Mrc de Matane s'établissait à 43 \$ par année par logement, c'est à dire pas plus de 12 cents par jour. Il est certain que pour ma part ce coût minime ajoute à ma conviction que le projet actuel du regroupement des 4 Mrc de la région pour l'établissement de ce LES est à rejeter. Je crois qu'il en va de même pour une grande partie des payeurs de taxes de la ville de Matane.

Considérant le fait que le LES actuel de la ville de Matane ait atteint sa capacité maximale à la fin de 2003 et qu'un projet de relève devient nécessaire dans les circonstances, le mieux que l'on puisse envisager est de ramener le projet proposé à un LES prenant en charge les déchets de la seule Mrc de Matane. Il serait aussi impératif en raison des impacts négatifs sur la qualité de vie des citoyens de considérer une alternative au choix de l'emplacement du nouveau LES tel qu'établi dans le projet actuel et cela en raison de sa trop grande proximité avec la plus peuplée municipalité de la région.

Ce texte condensé constitue mes commentaires, suggestions et recommandations concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane. Je crois qu'il résume assez bien l'opinion de plusieurs de mes concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Marc Rioux